

Point 1 de l'ordre du jour : Planification - Ordre du jour provisoire de la 46e session du CSA

Nous saluons le contenu et la clarté de la structure proposés pour cette première proposition d'ordre du jour.

Nous saluons l'idée de tenter à nouveau d'inviter le Secrétaire général de l'ONU à l'ouverture de la Plénière du CSA.

Cette invitation pourrait aussi être reliée au fait que la 46e session du CSA coïncidera avec le 10e anniversaire de la réforme du CSA. Cette référence primordiale devrait être explicitée dans le programme et devrait inspirer ses débats.

Nous nous félicitons que la célébration de la Journée internationale de la femme rurale ait été incluse à l'ordre du jour, et suggérons que l'intervenante principale soit bien sûr une femme rurale amenant la perspective d'une très grande majorité de femmes rurales du monde : celle des petites productrices d'aliments, qui jouent un rôle clé pour la sécurité alimentaire et la nutrition, et qui comptent parmi les plus affectées par l'insécurité alimentaire et la malnutrition au sein de leurs communautés et de leurs territoires ruraux, paysans ou autochtones. Leur voix devrait bel et bien être entendue lors de cette journée-là, au CSA !

Nous apprécions que trois heures aient été prévues dans l'ordre du jour provisoire proposé pour tenir une discussion approfondie et substantielle sur le prochain rapport du HLPE consacré à l'agroécologie et aux autres approches innovantes.

Nous aurions par ailleurs certaines suggestions pour enrichir le projet d'ordre du jour et l'impact de la semaine du CSA :

- Suite à l'évaluation réalisée lors de la dernière réunion du GC/Bureau au mois de novembre, un accord rapide devrait être trouvé avec la FAO concernant les activités de la Journée mondiale de l'alimentation, qui auront lieu au milieu de la semaine de la Plénière du CSA. Nous pensons que la célébration de la Journée mondiale de l'alimentation ne devrait pas amputer la semaine du CSA de plus que la session du mercredi matin.
- Nous souhaiterions soutenir une proposition formulée par la Suisse et d'autres consistant à inclure à l'ordre du jour de la Plénière du CSA un discours liminaire de la Rapporteuse spéciale des Nations Unies sur le droit à l'alimentation. Un tel compte-rendu portant sur la concrétisation du droit à l'alimentation dans le monde pourrait conférer une valeur ajoutée à la Plénière et être par exemple inclus à la session sur le SOFI ou les ODD.
- Etant donné que 2019 marque le début de la Décennie des Nations Unies sur l'agriculture familiale, nous suggérons de consacrer un point distinct de l'ordre du jour provisoire à la Décennie et proposons que la Déclaration de l'ONU sur les droits des paysans et des autres personnes travaillant dans les zones rurales, récemment adoptée, soit présentée dans ce contexte.

- Enfin, comme cela a été indiqué lors de nombreuses réunions passées du CSA, il est temps de renforcer les synergies entre le CSA et New York et Genève. Outre l'invitation adressée au SG de l'ONU et l'importance des ODD, nous aimerions proposer d'inviter également la Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme à la Plénière du CSA de cette année, afin d'aborder le lien entre la sécurité alimentaire et la nutrition, les ODD et les droits humains.

Point 2 de l'ordre du jour : Proposition de pilotage d'un processus de demandes de manifestation parallèle plus efficace pour la 46e session du CSA

Nous saluons l'idée d'améliorer les procédures de sélection des manifestations parallèles. Comme déterminé lors de la réunion du GC/Bureau du mois de novembre, les manifestations parallèles constitue un volet de la Plénière plein de richesse et de dynamisme. L'un des problèmes est que la transparence du processus de sélection devrait être améliorée.

Nous souhaiterions donc insister sur les éléments suivants :

- Pour améliorer la transparence du processus de sélection, le Secrétariat et le Président du CSA pourraient communiquer au Bureau et au Groupe consultatif du CSA la liste de toutes les demandes de manifestations parallèles, y compris ceux n'ayant pas été retenus, en donnant les raisons de leur refus.
- Les organisateurs de manifestations parallèles devraient être davantage encouragés à fusionner leurs manifestations parallèles, sans avoir à y être forcés : il devrait incomber aux organisateurs de décider s'ils souhaitent fusionner leur événement ou non.
- Il convient de noter que la nature multipartite des événements parallèles constitue déjà un critère de sélection et a contribué, ces dernières années, au dynamisme des manifestations parallèles.
- Pour le MSC, qui représente la plus grande plate-forme mondiale d'organisations de la société civile et de peuples autochtones travaillant sur les questions de sécurité alimentaire et de nutrition, la fusion des intérêts nombreux et divers qui émanent de ses 11 secteurs mondiaux et de ses 17 sous-régions autour des 5 créneaux de manifestations parallèles que nous proposons généralement constitue déjà un effort considérable.
- Toutes ces étapes de consultation exigent du temps et un processus de qualité. Nous ne pensons donc pas que le calendrier serré tel qu'il est proposé et le processus correspondant en deux étapes soient réalisables et appropriés.

Point 3 de l'ordre du jour : Foresterie durable et sécurité alimentaire et nutrition – Suivi

- Nous nous félicitons de la proposition du Président d'inclure un suivi des recommandations politiques sur la foresterie et la sécurité alimentaire et la nutrition à l'ordre du jour des Commissions régionales du Comité des forêts.
- Cependant, cette proposition ne devrait pas supplanter le débat au sein du CSA portant sur les liens entre les plantations commerciales et la SAN.
- Après les dernières réunions du GC et du Bureau, plusieurs propositions et suggestions concrètes concernant la portée, la teneur et les résultats escomptés de cette manifestation ont été présentées par la Suisse, l'Allemagne, le Costa Rica, la France et le MSC. Personne n'a émis d'objection concernant le contenu de la manifestation proposée ; seuls des doutes

ont été soulevés par la délégation des Etats-Unis concernant sa faisabilité financière. Cependant, aucune des propositions présentées n'incluait de charge financière majeure pour le CSA ou ne suggérait un axe de travail. Nous rappelons que le Secrétaire *ad interim* a clarifié, lors de la dernière réunion conjointe, que cette manifestation unique ne poserait pas de problème pour le budget 2019 du CSA.

- En ce sens, nous regrettons que le Secrétariat et le Président du CSA n'aient pas présenté un format et une portée qui se baseraient sur les propositions reçues.
- Nous suggérons donc que le Secrétariat et le Président du CSA rédigent cette proposition afin d'en débattre lors de la prochaine réunion du GC/Bureau. Si des suggestions supplémentaires s'avéraient nécessaires des personnes ayant renvoyé des commentaires, le Secrétariat pourrait les contacter.

Point 4 de l'ordre du jour : Approches agroécologiques et autres innovations pour l'agriculture durable et les systèmes alimentaires – Suivi

Nous prenons note des informations fournies concernant le retard du lancement du Rapport du HLPE et partageons les suggestions suivantes pour le suivi :

- Si le rapport du HLPE est lancé début juillet et mis à disposition dans toutes les langues début septembre, la session plénière du CSA constituera une importante opportunité de tenir un premier débat substantiel sur le rapport, comme une première étape inclusive et participative en direction du processus de convergence des politiques suivant.
- Il est essentiel de veiller à ce qu'un processus de convergence des politiques substantiel soit conduit sur ce sujet. Si cet axe de travail en cours ne peut être conclu avant la fin 2019, un espace devrait être réservé pour ce processus de convergence des politiques dans la planification du CSA pour 2020 et donc dans les discussions sur le Programme de travail pluriannuel du mois de mars.

Point 5 de l'ordre du jour : Le point sur les axes de travail du CSA

Nous tenions à remercier le Facilitateur du processus consacré aux partenariats multipartites pour son rapport et saluer sa proposition de suivi. Nous souhaitons soutenir l'idée d'un résultat politique assorti d'un processus léger. Nous pensons que l'accent devrait être placé sur la recommandation 1 sur les cadres politiques, étant donné qu'il s'agit de la condition numéro un pour garantir que les partenariats multipartites contribuent à répondre à l'intérêt public et à la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate. Il s'agit également du choix de priorité le plus approprié pour le CSA, en sa qualité d'organe intergouvernemental inclusif se consacrant, avant toute chose, à fournir des orientations politiques de nature volontaire aux gouvernements membres.

S'agissant des documents de contexte, nous aurons les questions et remarques suivantes :

- Comment est-il prévu que se déroule le processus de suivi de l'axe de travail sur l'Urbanisation et la transformation des zones rurales ? Une proposition de suivi à ce sujet

va-t-elle être incluse à la liste des axes de travail en cours qui sera présentée lors des discussions sur le Programme de travail pluriannuel prévues le 4 mars ?

- S'agissant des consultations régionales pour le processus sur la nutrition et les systèmes alimentaires, nous aimerions savoir :
 - Si l'on sait clairement où et quand auront lieu ces consultations ?
 - Comment la participation multi-acteurs propre au CSA sera assurée à ces consultations ?
 - Comment cette participation multi-acteurs sera aussi garantie lors des préparatifs de ces consultations ?
- S'agissant du budget, il serait bon d'avoir, lors de la prochaine réunion, une mise à jour complète sur la situation pour 2019/2020. Nous souhaiterions également encourager les pays de toutes les régions à contribuer au budget du CSA en apportant des contributions spécifiques aux consultations régionales du processus sur la Nutrition et les systèmes alimentaires, qui devraient aussi ensuite être reflétées dans le budget du CSA.

Questions diverses

Yémen : Nous pensons que la lettre du CSA concernant la situation au Yémen constitue une contribution importante intervenant à temps pour sensibiliser la communauté internationale et pour renforcer les mesures visant à aborder la terrible situation d'insécurité alimentaire et de malnutrition qui touche le Yémen. Le MSC a diffusé la lettre par le biais de son site Internet et de ses vastes réseaux. Il serait bon d'entendre quel type de diffusion a été réalisée par le Secrétariat du CSA et les autres membres et participants du CSA, et de connaître les éventuelles réactions et les éventuels impacts.

Quant à sa distribution, nous proposons de transmettre la version finale de la lettre du CSA au Secrétaire général de l'ONU, qui a démontré un engagement personnel dans les pourparlers de paix en Suède, à l'Envoyé spécial de l'ONU pour le Yémen, Martin Griffith, au Président de l'Assemblée générale de l'ONU, à la Haut-Commissaire de l'ONU aux droits de l'homme, au Conseil de sécurité ainsi qu'aux parties concernées impliquées dans le conflit.

Cette question demeure un problème d'actualité et urgent. Il y a deux jours à peine, des silos contenant du blé situés dans la ville portuaire d'Hodeidah, au Yémen, ont été endommagés par un incendie provoqué par des tirs d'artillerie. Les silos de l'installation de *Red Sea Mills* renferment 51 000 tonnes de blé (PAM) — suffisamment pour nourrir 3,7 millions de personnes pendant un mois dans ce pays déchiré par la guerre.

Déclaration de l'ONU sur les droits des paysans et des autres personnes travaillant dans les zones rurales :

Pour de nombreux secteurs du MSC, l'adoption de la Déclaration de l'ONU est un tournant dans la reconnaissance de nos droits à l'échelle mondiale. Nous nous félicitons de l'adoption de la Déclaration et suggérons que les membres et participants du CSA examinent attentivement son contenu et examinent comment soutenir sa mise en œuvre.

La Déclaration représente un fort potentiel pour aborder les causes profondes de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition à l'échelle mondiale. Cette constatation vaut notamment car cette nouvelle déclaration de l'Assemblée générale de l'ONU assure une reconnaissance sans

précédent de nos droits comme paysans et autres personnes travaillant dans les zones rurales, et des moyens importants pour une meilleure protection de nos droits à l'avenir.